

SEANCE DU 17 JANVIER 2017

L'an deux mil dix sept, le 17 Janvier à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. DUEZ Jean Pierre, Maire.

Présents : MM DUEZ - Mmes BELLOT - BOSSIS - MM MOURLOT - VILLENEUVE - GAUTIER - ANNEREAU - ARCHAT – BERTET- HERAUD.

Pouvoirs :	Mme CHATELIER à Mme BELLOT Mme BOFFELLI à Mme BOSSIS M. LEBLOIS à M. HERAUD
Absente :	Mme CHATEAU
Secrétaire de séance :	Mme BOSSIS

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 13 DECEMBRE 2016**

Le compte rendu de la réunion du 13 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

- **Inscription de crédits en section d'Investissement avant le vote du budget Commune.**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (V), précisant que

« jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire, compte tenu des crédits ouverts en 2016, les crédits d'investissement suivants :

Opération :		BP 2016	25%
Opération 10001	Acquisitions	15 700 €	3 925,00 €
Opération 10002	Bâtiments	2 350 €	587,50 €
Opération 10003	Voirie	40 050 €	10 012,50 €
Opération 10004	Aménagement de Bourg	396 463.22 €	99 115,80 €
		<i>dont 2313 :</i>	<i>20 000.00€</i>
		<i>2315 :</i>	<i>79 115.80€</i>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et l'autorise à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus.

- **Inscription de crédits en section d'Investissement avant le vote du budget Assainissement.**

Sur les mêmes principes que précédemment (Article L1612-1 du CGCT), Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire, compte tenus des crédits ouverts en 2016, les crédits d'investissement suivants :

Chapitres	Libellé	BP 2016	25%
Chap 21	Immobilisations corporelles	18 000 €	4 500 €
Chap 23	Immobilisations en cours	132 000 €	33 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d'investissement 2017 dans la limite des crédits repris ci-dessus.

- **Autorisation de renouveler la convention d'occupation du Domaine Public Départemental.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune avait obtenu une autorisation temporaire au titre d'un réseau d'assainissement qui expirait le 13 avril 2016 et aurait dû faire l'objet d'une demande de renouvellement de la part du pétitionnaire. Le Conseil Départemental de la Gironde nous sollicite donc pour le renouvellement de cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à demander le renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public au titre d'un réseau d'assainissement auprès du Conseil Départemental de la Gironde.

- **Désignation des représentants de la commune à la C.L.E.C.T.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du Conseil Communautaire du 11 janvier dernier, l'assemblée s'était prononcée – comme la loi l'impose – sur la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

En application de cette délibération, chaque commune-membre doit désigner deux représentants pour y siéger, à raison d'un titulaire et un suppléant.

Monsieur le Maire propose de siéger à cette Commission en tant que titulaire et Monsieur Mourlot, 1^{er} adjoint, en tant que suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et désigne Monsieur DUEZ titulaire et Monsieur MOURLOT suppléant à la CLECT

- **Demande DETR – Travaux Entrée de Bourg près Cimetière**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de présenter dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2017 des travaux d'aménagement de l'entrée du Bourg coté Cimetière.

Ces travaux s'élèveraient à 29 800 € HT environ.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à présenter le projet et à solliciter l'aide de l'État dans le cadre de la DETR à hauteur de 35% soit 10 430€.

La participation de la commune resterait alors de 19 370 €

- **Questions Diverses.**

Les Vœux du Maire

Monsieur Duez signale des erreurs dans les articles de Presse : en effet il n'a jamais été question dans son allocution, d'une part, d'un projet de vente du bâtiment du Presbytère ; d'autre part d'une difficulté financière que rencontrerait la commune. Un démenti a été demandé.

La CCB Nouvelle

La Communauté de Communes du Canton de Blaye, après réforme de la loi NOTRe, a pris jour mercredi 11 janvier dernier.

M. Baldès, seul candidat, a été ré-élu président avec 26 voix sur 36. Il est épaulé par 10 vice-présidents.

Tous les conseillers municipaux des communes-membres sont invités à participer aux différentes commissions de la CCB :

- Habitat-Logement-Politique de Santé
- Aménagement de l'Espace et Développement Economique
- Petite Enfance et Enfance
- Education et Jeunesse
- Accessibilité Numérique et Lecture Publique
- Commande Publique et Patrimoine

Point sur les anciennes Communautés de Communes :

- ✓ L'arrêté de Dissolution de la CdC du Bourgeais n'est toujours pas pris.
- ✓ La décision du Préfet est contestée par la CdC de Latitude Nord Gironde ; aucun retour sur le Référé pour le moment.

Le Repas des Aînés

Le bilan de cet évènement est largement positif, tant sur le nombre de participants que sur la mobilisation des bénévoles. La qualité du repas est soulignée.

Monsieur Villeneuve indique que le panneau de signalisation « STOP » a été remis en place à Poncla suite aux travaux de terrassement qui avaient été réalisés.

La séance a été levée à 20h10.

La prochaine séance de Conseil Municipal se tiendra le Mardi 21 Février 2017 à 19h.